

Communiqué de Presse

VILLEJUIF : « *La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.* » Albert CAMUS

Villejuif, jeudi 4 octobre 2018

Le dernier Conseil Municipal de VILLEJUIF a été le théâtre d'un retour en arrière anti-démocratique rarement atteint dans une commune de France de +58 000 habitants.

Convoqué à 17h00 un vendredi, une heure ne permettant pas à tous de venir siéger, l'adoption par 25 voix d'un nouveau Règlement Intérieur de l'assemblée, visant à restreindre au strict minimum le droit de regard et d'expression des élu(e)s sur l'ensemble des affaires de la commune, n'a fait que suivre une série de questions, restées toutes sans réponses, s'agissant de la passation de marchés publics à la limite de la légalité.

C'est désormais la règle de l'arbitraire et l'imposition du silence (de l'opposition) qui prévalent au sein de notre commune. Après les décisions prises de restrictions des panneaux d'affichage et de limitation des accès aux salles municipales, l'exécutif municipal a considéré ne plus avoir d'obligation de rendre compte des Permis de Construire délivrés comme des Marchés Publics passés, a décidé de ne plus donner la possibilité de proposer des amendements, a choisi de doubler son espace d'expression dans le journal municipal au détriment de l'expression des oppositions, ...

Après cette pathétique démonstration d'autocratie accomplie avec une légèreté suffisante, et n'étant plus à un outrage près du respect de l'expression du suffrage universel démocratique, à la sortie du dernier Conseil (1 heure du matin) le maire Franck LE BOHELLEC a fait parvenir à l'ensemble des élu(e)s une convocation pour un prochain conseil le **vendredi suivant fixé à 10h00 du matin**. Ceci est totalement incompatible avec l'emploi du temps de la plupart des élu(e)s, et notamment de celles et ceux de l'opposition qui ne bénéficient pas du statut indemnisé d'Adjoints ou de Conseillers délégués.

En conséquence, et devant le refus du maire de déplacer ce Conseil à une heure permettant au plus grand nombre de siéger afin de débattre, l'ensemble des élu(e)s des oppositions de VILLEJUIF confirment par ce Communiqué de Presse leur refus de siéger au **Conseil du 5 Octobre**. Ce qui, du fait de l'absentéisme récurrent de bon nombre d'élu(e)s de la majorité, ne devrait pas permettre au maire d'atteindre le quorum (la moitié des élu(e)s présent(e)s, soit 23 sur 45), nécessaire à l'ouverture des débats.

La démocratie, ce n'est pas que la loi de la majorité, mais naturellement et surtout le respect des minorités, tel est le message passé par l'ensemble des élu(e)s de l'opposition.